

Guin

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



NOTE D'INFORMATIONS

FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**

le lundi 06 juin 2016

Les permanences reprendront normalement le mercredi 08.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (KEUSCH Jean-Jacques 03.88.85.37.51 - LAUFFENBURGER Mathieu 03.88.85.02.18)

BENEDICTION MOTOS

Le Moto Club du Ried organise **sa 3e édition de bénédiction de motos le dimanche 26 juin 2016.**

Divers exposants et petite restauration à la zone de loisirs. Deux passages chez M. le Curé sont prévus (horaires à définir).

Pour plus d'informations contactez :

Daniel au 06 77 93 87 06

motoclubried@yahoo.fr

www.mcried.fr

ENTRETIEN DES ABORDS DE PROPRIETE

Avoir un terrain privé correctement entretenu est de la responsabilité de chaque occupant, mais qui peut déborder de l'autre côté de la clôture. Nous vous invitons donc à accomplir ce geste responsable en balayant les abords (trottoirs et caniveaux).

En cette période estivale, la citoyenneté dans notre village est toujours de mise. Un village est accueillant quand **il est propre, bien entretenu et fleuri.**

Par ailleurs, sachez que **la commune n'aura plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires (désherbant) à partir du 1er janvier 2017** conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique seront autorisés.

La meilleure des solutions reste le balayage régulier. Nous remercions déjà ceux qui le font et sollicitons les autres à s'engager dans cette bonne pratique. Il conviendra pour chacun de nettoyer notamment les trottoirs, les délimitations de trottoirs, les fils d'eau... Pour lutter efficacement contre la pousse sauvage, un balayage par semaine s'avère nécessaire ou le cas échéant un balayage tous les 15 jours.



Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur la bonne foi de chacun pour garder notre village propre et agréable.

Le Maire, Jean-Blaise

DIVAGATION DE CHIENS



Nous constatons avec regret la divagation de chiens dans le village. En effet, outre le danger réel qu'ils représentent (risque de causer un accident, risque d'attaque...) ils détériorent les plates bandes de fleurs et souillent le gazon.

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « *les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière* ».

De ce fait, si les divagations persistent dans les semaines à venir, les animaux seront directement pris en charge par la fourrière gérée par la SPA de Moyenne Alsace.

En effet, la SPA exercera un contrôle sanitaire de ces animaux, vérifiera leur identification et recherchera leurs propriétaires. **Au terme du délai légal de garde (8 jours ouvrés), s'ils ne sont pas réclamés, les animaux deviennent propriété de la SPA et intègrent le refuge en vue de leur placement.**

A savoir que la garde en fourrière vous coûtera **10 € / jour pour un chien (ou un chat).**

Nous faisons appel au bon sens de chaque propriétaire. Avant de partir, vérifiez que votre animal ne puisse pas s'échapper.

« Le chien est notre ami, notre compagnon, ce brave animal est toujours utile ou agréable à l'homme. »

Citation de Jean Louis Joseph Elzéar BLAZE - Officier et écrivain français

Si vous voulez être agréable à la communauté, rendez vous utile pour que votre brave chien reste toujours un compagnon et non un vagabond !

Par ailleurs, nous rappelons que le village n'est pas un WC grandeur nature pour les chiens. Chaque propriétaire est tenu **de ramasser les crottes de son animal sur la voie publique** afin d'éviter des désagréments pour tout le monde. Le village en sera d'autant plus accueillant.

Article 99 du Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin : « ***Il est interdit d'y jeter, déposer ou abandonner des pelures, épluchures ou résidus de fruits et de légumes, et, d'une façon générale, tous débris ou détritiques d'origine animale ou végétales susceptibles de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes*** ».



Merci de votre compréhension

ALERTE AUX FAUX POLICIERS

Nous vous informons de la possibilité de vols au préjudice des particuliers commis par des **individus se faisant passer pour de faux agents des eaux ou policiers** :

Scénario possible :

Une personne se disant agent des eaux se présente au domicile d'un particulier (vérification compteur ou possibilité de fuites d'eau par exemple) Peu après son arrivée, deux personnes se présentant comme policiers arrivent sur place et interpellent l'agent des eaux. Ils disent aux victimes qu'ils pistaient l'individu et que ce dernier est connu pour cambriolages. L'un des "policiers" va demander à la victime la permission de faire le tour de la maison pour "vérifier" des traces de vol possibles pendant que le deuxième "policier" retient le particulier en lui posant diverses questions....

Bien entendu, le premier "policier" va pouvoir tranquillement faire le tour de la maison et dérober des valeurs (La victime aura peut-être même indiqué à ces malfaiteurs les endroits où elle place son argent) D'autres manières d'opérer sont bien entendu possibles.

Nous appelons votre attention sur le fait que la police intervient rarement sur le secteur de vos communes qui est de la compétence de la gendarmerie (personnel militaire en uniforme et en armes). Quant aux agents de diverses administrations ou production de services, il sont normalement porteurs de signes distinctifs de leur profession et de cartes professionnelles. **En cas de doute, il convient d'interdire l'accès au domicile et de téléphoner sans tarder à la gendarmerie en faisant le "17".** Merci de signaler toutes personnes ou véhicules suspects circulant ou faisant du porte à porte .

FELICITATIONS MISS BAS-RHIN !



La Commune de Boesenbiesen est heureuse de compter parmi ses habitants la Miss Bas-Rhin 2016. En effet, il s'agit de **Madeline SCHMITT**, 21 ans.

Cette dernière se présentera le 04 septembre prochain à Pulversheim à l'élection de Miss Alsace.

Le Conseil Municipal présente ses sincères félicitations à la jeune Miss et apporte son plein soutien pour les élections à venir.

Le Maire, Jean-Blaise

EURO 2016

L'ACSL et le CJB organise la retransmission de certains matchs (cases grisées du tableau) dans le cadre de l'Euro 2016. La retransmission aura lieu à la salle socioculturelle. **L'entrée sera libre et ouverte aux habitants de Boesenbiesen ainsi qu'à leurs invités. L'accès à la salle sera possible 15 minutes avant la rencontre.** Petite buvette sur place.

DATE		RENCONTRES	RETRANSMISSION	
JUN	10	Vendredi	France / Roumanie à 21h	TF1
	11	Samedi	Albanie / Suisse à 15h	
			Pays de Galles / Slovaquie à 18h	
			Angleterre / Russie à 21h	M6
	12	Dimanche	Pologne / Norvège à 18h	
			Allemagne / Ukraine à 21h	TF1
			Turquie / Croatie à 15h	
	13	Lundi	Espagne / Rép. Tchèque à 15h	
			Irlande / Suède à 18h	
			Belgique / Italie à 21h	M6
	14	Mardi	Autriche / Hongrie à 18h	
			Portugal / Islande à 21h	TF1
	15	Mercredi	Russie / Slovaquie à 15h	
			Roumanie / Suisse à 18h	
			France / Albanie à 21h	TF1
	16	Jeudi	Angleterre / Pays de Galles à 15h	
			Ukraine / Norvège à 18h	
			Allemagne / Pologne à 21h	M6
	17	Vendredi	Italie / Suède à 15h	
			Rép. Tchèque / Croatie à 18h	
			Espagne / Turquie à 21h	M6
	18	Samedi	Belgique / Irlande à 15h	
			Islande / Hongrie à 18h	
			Portugal / Autriche à 21h	TF1
	19	Dimanche	Roumanie / Albanie à 21h	
			Suisse / France à 21h	M6
	20	Lundi	Russie / Pays de Galles à 21h	
			Slovaquie / Angleterre à 21h	X
	21	Mardi	Ukraine / Pologne à 18h	
			Norvège / Allemagne à 18h	
Rép. Tchèque / Turquie à 21h				
Croatie / Espagne à 21h			TF1	
22	Mercredi	Islande / Autriche à 18h		
		Hongrie / Portugal à 18h		
		Italie / Irlande à 21h		
		Suède / Belgique à 21h	M6	
25	Samedi	1/8 de finale à 15h	A partir de cette date, les matchs retransmis restent à définir	
		1/8 de finale à 18h		
		1/8 de finale à 21h		
26	Dimanche	1/8 de finale à 15h		
		1/8 de finale à 18h		
		1/8 de finale à 21h		
27	Lundi	1/8 de finale à 18h		
		1/8 de finale à 21h		
30	Jeudi	1/4 de finale à 21h		
JUILLET	1	Vendredi	1/4 de finale à 21h	
	2	Samedi	1/4 de finale à 21h	
	3	Dimanche	1/4 de finale à 21h	
	6	Mercredi	1/2 finale à 21h	
	7	Jeudi	1/2 finale à 21h	
	10	Dimanche	Finale à 21h	